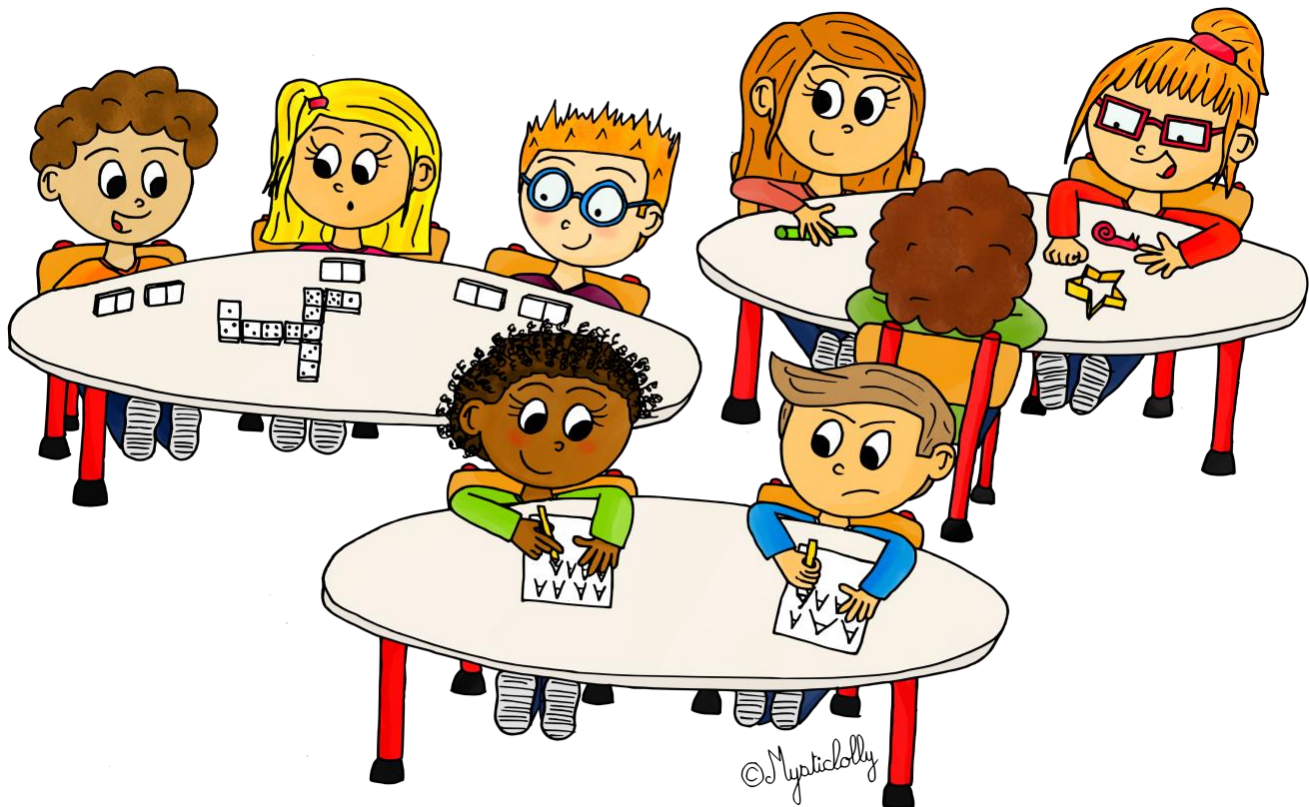


RÉGIE INTERNE

2020-2021



SERVICE DE GARDE Aux Mille-Ressources

☺ NOTRE SERVICE

Nom du service : École aux Mille-Ressources

Nom de la technicienne : Christiane Gallant

Nom de la directrice de l'école : Maryse Normandeau

Adresse du service de garde : 134, rue Principale Ouest, St-Alphonse

Téléphone : 418 388 5577 poste 2923

Courriel : sg.capbeau-soleil @csrl.net

☺ NOTRE OBJECTIF

Le service de garde de l'école aux Mille-Ressources se définit comme un milieu de vie complémentaire à l'éducation familiale et en continuité avec les valeurs prônées à l'école via le projet éducatif.

☺ CLIENTÈLE

Les élèves de la maternelle à la sixième année fréquentant l'école peuvent s'inscrire au service de garde.

Clientèle régulière

Les élèves qui fréquentent le service de garde au moins deux périodes par jour et ce au moins trois jours par semaine.

Clientèle sporadique

Les élèves qui fréquentent le service de garde moins de trois jours semaine.

Important

Date limite 30 septembre

La date limite pour avoir droit au tarif subventionné de \$8,50 par jour fixé par le ministère de l'éducation est le 30 septembre. Après cette date, le tarif sera de 7\$ la période pour un maximum de 14\$ par jour.

☺ PROGRAMME D'ACTIVITÉS

- Activités sportives
- Activités artistiques
- Jeux multiples
- Thématiques spéciales
- Sorties lors des journées pédagogiques

☺ HORAIRE

Matin : 7 h 15 à 8 h 05

Midi : 11 h 15 à 12 h 35

Après l'école : 15 h 30 à 17 h 30

☺ ARRIVÉE ET DÉPART

Les parents doivent signaler leur arrivée au service de garde, soit en utilisant la sonnette ou en entant au SDG. Les parents ne doivent pas circuler dans l'école et sont priés de se laver les mains en entrant. L'heure de fermeture doit être respectée. Tout retard sera passible d'une amende de 1\$ chaque minute supplémentaire.

☺ CONGÉS FÉRIÉS

Le service de garde est fermé lors des congés fériés et en période estivale. Ces congés ne sont pas facturés aux parents.

☺ SEMAINE DE RELÂCHE

Le service de garde sera fermé pendant la semaine de relâche. Les jours de garde scolaire ne sont pas subventionnés par le ministère de l'éducation pendant la semaine de relâche.

☺ TEMPÊTE

Lorsque les cours sont suspendus pour une tempête, le service de garde est ouvert, à moins que les conditions climatiques exceptionnelles forcent la commission scolaire à fermer le service de garde. Si la

fermeture de l'école s'effectue en cours de journée, le service de garde avisera par téléphone les parents.

☺ MALADIE ET MÉDICAMENT

Un enfant fiévreux ou contagieux ne doit se présenter au service de garde. Lorsqu'un enfant doit prendre des médicaments, une autorisation écrite doit être signée par le parent.

☺ JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

Le service de garde est ouvert pendant les journées pédagogiques de 7h15 à 17h30. Une communication sous forme de coupon-réponse avec une description de l'activité sera envoyée environ une semaine avant la journée prévue. Vous devez le remplir et le retourner au service de garde en respectant la date indiquée, car aucune inscription ne sera acceptée après cette date. Il faut que nous soyons assurés d'avoir le bon nombre de personne en place pour le ratio d'élèves.

☺ TARIFICATION

Les journées pour les personnes régulières sont à 8,50\$. Les sporadiques c'est bien à 7\$ ou 14\$ pour 2 périodes. Les journées pédago sont à 8,45\$ pour tous.

☺ MODE DE PAIEMENT

L'état de compte vous est envoyé par internet aux deux semaines. Les frais de garde sont payables par chèque, en argent comptant ou par paiement internet (accèsD, BNC etc...) Le paiement peut se faire à la semaine, aux deux semaines ou au mois mais pas plus. Un retard de paiement pourrait entraîner la suspension de l'enfant du service de garde.

L'absence pour maladie, vacances ou toutes autres raisons n'entraîne pas de réduction de frais de garde.

Les relevés fiscaux sont remis aux parents à la fin du mois de février et ce aux parents payeurs de frais de garde.

😊 ABSENCES

Il est nécessaire d'aviser le service de garde par téléphone ou par écrit, si votre enfant doit s'absenter. Cela évite des recherches inutiles.

😊 ALIMENTATION

La politique pour les bonnes habitudes de vie de la commission scolaire s'applique également au service de garde. Donc, nous vous demandons des aliments sains et nutritifs. Pour les collations, des produits laitiers, des fruits et des légumes sont recommandés.

Pour la sécurité concernant les allergies alimentaires de certains enfants qui fréquentent l'école et le service de garde, nous vous demandons d'éviter les noix, les arachides. Pensez que ça pourrait être votre enfant!

😊 TRAVAUX SCOLAIRES

Sur demande, une période pour effectuer les travaux scolaires pourrait être donnée durant les heures du service de garde sous la surveillance d'une éducatrice. Cependant, celle-ci n'est pas une période de récupération pour les élèves en difficulté ayant besoin d'une aide particulière.

Veuillez noter que les enfants doivent faire leur devoirs seuls et que les éducatrices ne sont pas des enseignants. La responsabilité du suivi de votre enfant vous revient.

😊 CODE DE VIE

En début d'année, chaque enfant reçoit un agenda. Dans celui-ci, vous trouverez le code de vie de l'école qui sera appliqué au service de garde

également. Les règles et les sanctions du service de garde sont les mêmes que celles de l'école.

L'équipe du service de garde travaille en collaboration avec l'équipe-école afin de permettre une continuité dans le cheminement de votre enfant.

Le service de garde peut suspendre tout élève dont le comportement est jugé inacceptable. Chaque cas est évalué conjointement avec la direction de l'école.

😊 AUTRES INFORMATIONS

Des fours à micro-ondes sont disponibles pour réchauffer les repas. Vous devez fournir les ustensiles et condiments. La nourriture doit être mise dans un plat pouvant aller aux micro-ondes. Les plats en verre sont à éviter car ils deviennent brûlants.

Chaque enfant doit apporter une brosse à dents, de la pâte dentifrice, des chaussures (pantoufles, crocs ou souliers) et un sac réutilisable pour mettre ses souliers, tuque et mitaines au vestiaire.

Le parent doit s'assurer que son enfant est habillé adéquatement avec des vêtements adaptés à la température car nous allons beaucoup jouer dehors.

Tous les effets personnels de votre doivent être identifiés.

Lors des journées pédagogiques les jouets personnels de la maison ne sont plus permis. Nous demandons aussi toujours un repas froid lors des journées pédagogiques, car l'achalandage est plus élevé lors de ses journées.

Équipe 2020-2021

Christiane Gallant, responsable du service de garde

Claude Bernard St-Onge, éducatrice